

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 15 mars dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

« COCON » : UN PARCOURS DE SOIN POUR LES NOUVEAU-NÉS VULNÉRABLES

« Cocon » est un dispositif expérimental porté par l'association Réseau de Périnatalité Occitanie. **Il permet d'organiser un parcours de soins précoces auprès des nouveau-nés vulnérables** en facilitant la mise en réseau des personnels de santé intervenant auprès des jeunes enfants, **dont les médecins de la Protection maternelle et infantile (PMI) employés par le Département.**

Le repérage, l'accompagnement et le soutien des enfants vulnérables faisant partie des missions importante de la PMI, la participation du Département au réseau « Cocon » répond ainsi à un enjeu de santé publique.

L'adhésion à ce réseau n'implique aucun concours financier direct ou indirect de la collectivité. Elle permettra toutefois un remboursement des consultations de la PMI valorisé à 60 € lorsqu'elles s'inscriront dans ce dispositif contre 30 € pour une consultation classique de suivi.

AIDE A LA VIE PARTAGÉE : NEUF PROJETS D'HABITATS INCLUSIFS SOUTENUS EN 2025

L'habitat inclusif est une solution de logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Il propose une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement. Les résidents disposent de logements privés, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale. **Ils bénéficient d'un soutien financier du Département par le biais de l'Aide à la Vie partagée (AVP).**

- Dans le cadre de sa programmation 2025-2031, **neuf nouveaux projets d'habitat inclusif ont reçu un avis favorable du Département pour un montant de 223 860 €.** 113 personnes âgées et 14 personnes en situation de handicap bénéficieront ainsi de l'Aide à la Vie partagée.
- Suite à cette programmation, 205 personnes âgées et 120 personnes en situation de handicap sont concernées par l'Aide à la Vie partagée dans les Hautes-Pyrénées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Depuis 1973, le CPIE Bigorre Pyrénées met en œuvre un programme d'actions de sensibilisation, de formation et d'éducation sur les différentes thématiques environnementales et conduit des actions de prévention pour la réduction des déchets auprès des établissements scolaires, des centres de loisirs, des associations, des collectivités et du grand public.

- **Une subvention de fonctionnement annuelle de 33 000 € a été attribuée par le Département au CPIE au titre de l'année 2024.**

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr